

Dossier de candidature
Marché de Noël – Décillumine (5, 6, 7 décembre 2025)

Dossier à retourner au service Événementiel **avant le 31 août 2025**

Par e-mail : protocole@mairie-decines.fr

Contact : 04 72 93 31 46

Informations professionnelles :

Nom de l'enseigne :	
Société – Forme juridique :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	E-mail :
☐ Artisan ☐ Commerçant ☐ Producteur ☐ Autre (préciser) :	
Site internet :	
Si réseaux sociaux, nom de vos pages :	
Sous quel nom souhaitez-vous qu'on communique :	
Description de votre activité (destiné à la communication) :	

Informations personnelles :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	E-mail :

Informations sur les produits :

Type de produits vendus :	
Nature et provenance des produits (fabrication, transformations, etc...) :	
Renseignements sur la fabrication de vos produits (technicité, matériaux, savoir-faire) :	
Liste des produits vendus	Fourchette de prix

Tarifs des emplacements :

3 jours obligatoires (40€/jour soit 120€)

Vendredi 5/12 (16h30-21h30) Samedi 6/12 (11h00-21h30) Dimanche 7/12 (11h00-20h00)

Besoins électriques (ex : four, réchaud, frigo...) :

Liste des appareils électriques	Puissances

NB : Les chauffages ne sont pas autorisés sur le marché. Les guirlandes électriques sont exclusivement fournies par la ville.

☐ J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Signature avec mention « lu et approuvé »

Documents à joindre au dossier :

- Photos des produits proposés au public
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité de l'exposant
- Le règlement intérieur signé
- Attestation d'assurance de l'année en cours
- Pour les entreprises, extrait Kbis de l'année en cours, ou copie carte de commerçant non sédentaire
- Pour les associations, une copie du récépissé de déclaration en préfecture

Analyse des candidatures

Les propositions reçues seront examinées en commission de sélection afin de garantir la qualité et la diversité des prestations proposées ainsi que l'équilibre du marché de Noël. Une réponse définitive sera apportée début septembre.